



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2012-12-D-10-fr-2

Orig. : FR

## **Fiches signalétiques - Ecoles de type II et III**

## SCUOLA PER L'EUROPA DI PARMA

|   |  |
|---|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | EFSA (European Food and Safety Authority): 128 élèves.   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES   | 570 (131 cat. 1, 69 cat. 2 and 370 cat. 3)   |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | IT – EN - FR   |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | 87   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS   | 43   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS   | Swals L1 : Espagnol, allemand, portugais, néerlandais  |
| CYCLES AGREEES  | Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)  | Signée le : 26 juillet 2007<br>Dernier renouvellement : 3 septembre 2012<br>Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2015 |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)   | Signée le : 14 janvier 2009<br>Dernier renouvellement : 4 septembre 2012<br>Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2015 |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT   | Les deux Conventions devront être renouvelées en 2015 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.              |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | 16-20 janvier 2012   |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes sous la responsabilité du Ministère de l'Education, des Universités et de la Recherche tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.</p> <p>La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la Scuola per l'Europa di Parma une personnalité juridique distincte à partir du 1er septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.</p> |  |

## CENTRE FOR EUROPEAN SCHOOLING, DUNSHAUGHLIN (CES)

|   |  |
|---|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | FVO (European Food & Veterinary Office)  |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES   | 32 (cat. 1)  |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | EN   |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | 12   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS   | 25   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS   | Swals L1 :<br>Néerlandais, français, portugais, espagnol, hongrois, allemand, italien, polonais, grec, suédois |
| CYCLES AGREEES  | Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-5)  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycles Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)  | Signée le : 16 août 2007<br>Dernier renouvellement : 24/05/2011<br>Période couverte : 1/09/2011 au 31/08/2014  |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)   | Signée le : /  |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT   | La Convention d'agrément devra être renouvelée en 2014 suite à l'approbation d'un nouveau rapport d'audit.     |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | 17-20/01/2011  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>CES a le statut d'une école publique et opère en coopération avec deux écoles Irlandaises : Saint Seachnall's National School (école primaire publique) et Dunshaughlin Community College (école secondaire publique).</p> <p>Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le Département d'Education et de Science. Ce Département émet des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.</p> |  |

## ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR DE MANOSQUE

|   |  |
|---|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | Programme ITER   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES   | 90 (4 Euratom, 35 ITER et 51 candidatures locales)   |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | EN   |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | 32   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS   | 1  |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS   | Swals L1 : Russe   |
| CYCLES AGREEES  | Secondaire (années 1-7)  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Secondaire années 1-5)   | Signée le : 24 mai 2011<br>Dernier renouvellement : en cours<br>Période couverte : en cours              |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)   | Signée le : 04/09/2012   |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT   | La Convention d'agrément sera renouvelée lorsque le nouveau rapport d'audit aura été approuvé par le CS. |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | 12-16 novembre 2012  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).</p> <p>L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études quel que soit le type d'élèves.</p> <p>L'enseignement européen à l'Ecole internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel ITER. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.</p> <p>La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.</p> |  |

## ENSEIGNEMENT EUROPEEN A STRASBOURG

|   |   |
|---|---|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | La Commission européenne (10 élèves), le Parlement européen (23 élèves), le Médiateur européen (27 élèves), ENISA (2) : 62 élèves |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES   | 754   |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | EN, DE, FR  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | 63  |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS   | 0   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS   | Swals L1 : /  |
| CYCLES AGREEES  | Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)   |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire années 1-5)   | Signée le : 16 novembre 2009<br>Dernier renouvellement : 24/05/2011<br>Période couverte : 1/09/2011 au 31/08/2014                 |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)   | /   |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT   | Le rapport d'audit pour le cycle secondaire années 6-7 sera présenté au CS d'avril 2013 pour approbation.                         |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | 1-5 octobre 2012  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.</p> <p>Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.</p> <p>Les cinq premières années du cycle secondaire en place font partie intégrante du collège Vauban sur les plans juridique et administratif, où elles sont implantées. Un nouveau bâtiment doit être construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. La date d'ouverture de la nouvelle école est fixée à l'année scolaire 2015-2016. La direction administrative et financière des classes d'enseignement européen du secondaire est confiée au chef d'établissement du collège Vauban. Un directeur des études, nommé parmi le corps des personnels de direction, assure la responsabilité pédagogique du secondaire ainsi que la cohérence de tout l'établissement.</p> <p>L'Ecole de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.</p> <p>Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Ecoles européennes, est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales.</p> |   |

## SCHOOL OF EUROPEAN EDUCATION, HERAKLION (SEEH)

|  |  |
|--|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES   | ENISA (European Network and Information Security Agency): 15 élèves  |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES  | 266  |
| SECTIONS LINGUISTIQUES   | EL, EN   |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS   | 26   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS  | 2  |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS  | Swals L1 : Anglais   |
| CYCLES AGREEES   | Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-5)  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel et Primaire)   | Signée le : 15 octobre 2008<br>Dernier renouvellement : 21/06/2011<br>Période couverte : 1/09/2012 au 31/08/2013   |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Secondaire années 1-5)  | Signée le : 03/09/2012   |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)  | /  |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT  | Un audit est à prévoir pour renouveler la Convention couvrant les cycles Maternel et Primaire.<br>Les autorités comptent introduire un dossier de conformité pour le Secondaire, années 6-7. |
| DATE DU DERNIER AUDIT  | 16-20/01/2012  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'Etablissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005. Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du Ministère grec de l'éducation nationale et des affaires religieuses.</p> |  |

## EUROPEAN SCHOOLING HELSINKI (ESH)

|  |  |
|--|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES   | ECHA (European Chemicals Agency): 145 élèves   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES  | 261  |
| SECTIONS LINGUISTIQUES   | EN – FR- FI  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS   | 68   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS  | 59   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS  | SWALS L1:<br>PL, IT, PT, DE, LT, EL, EE, RO, SV, ES, SK, NL, BG, MT  |
| CYCLES AGREEES   | Maternel, Primaire, Secondaire (années 1-7)  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)   | Signée le : 20/01/2009<br>Dernier renouvellement : 24/05/2011<br>Période couverte : 01/09/2011 au 31/08/2014 |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)  | Signée le : 26/05/2011<br>Dernier renouvellement : /<br>Période couverte : 01/09/2011 au 31/08/2014          |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT  | L'Ecole est couverte par des Conventions valides jusqu'en août 2014.   |
| DATE DU DERNIER AUDIT  | 6-10/12/2012   |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, une proposition de loi élaborée par le Ministère de l'éducation fut votée afin de permettre la création de l'Etablissement d'enseignement européen à Helsinki et d'organiser l'enseignement sur la base des programmes des Ecoles européennes en ce qui concerne aussi bien la structure de l'enseignement que le programme d'études. Un amendement au texte de Loi a ensuite été adopté afin de permettre la scolarisation d'élèves de catégorie II à partir de l'année scolaire 2009-2010. L'EEEH est une école publique administrée par l'Etat finlandais qui conclut annuellement un contrat de prestation avec le Conseil national de l'Education. Le programme des cours de l'EEEH a été approuvé par la Direction générale de l'enseignement de Finlande en juillet 2008.</p> |  |

## EUROPESE SCHOOL DEN HAAG RIJNLANDS LYCEUM

|   |   |
|---|---|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | Europol, Eurojust, EPO, ESA/ESTEC   |
| POPULATION SCOLAIRE TOTALE  | 108   |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | NL, EN, ES  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | 12 professeurs<br>4 Assistants professeurs  |
| NOMBRE DE SWALS   | 74  |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX SWALS  | SWALS L I : Français, Allemand et Italien   |
| NIVEAUX D'ETUDES AGREES   | L'école a ouvert des classes de maternelle (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> ) et de primaire (P1-P2) en septembre 2013.  |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (maternelle, primaire)  | L'Ecole a signé une Convention d'agrément pour les cycles Maternelle et Primaire.   |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (6 <sup>e</sup> -7 <sup>e</sup> secondaire et Baccalauréat européen)   | Pas encore signée   |
| ETAPE ACTUELLE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT   | L'école a été auditée pour la première fois du 3 au 7 septembre 2012. Le rapport d'audit a été soumis à l'approbation du Conseil supérieur des 3-5 décembre 2012 et approuvé. |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | 3-7 septembre 2012  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'<i>Europese School Den Haag</i> jouira du même statut juridique que les autres écoles nationales néerlandaises proposant une scolarité internationale et recevra, comme toutes les écoles publiques des Pays-Bas, une subvention récurrente du Ministère de l'éducation nationale. Outre cette enveloppe régulière, l'école percevra une subvention complémentaire pour l'enseignement international, à l'instar de toutes les écoles néerlandaises subventionnées par l'Etat proposant une scolarité internationale. Le Ministère néerlandais de l'éducation nationale exercera sa tutelle juridique sur les aspects pédagogiques et administratifs. Conformément à la réglementation néerlandaise, de nombreuses responsabilités ont été déléguées au Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire au(x) Directeur(s) exécutif(s) de la <i>Rijnlands Lyceum Foundation</i> – qui délèguera à son tour, conformément au droit néerlandais, la plupart de ses propres responsabilités au Directeur mais supervisera l'école du point de vue de ses finances, de ses obligations juridiques et de la qualité de l'enseignement. Le Conseil d'administration agira également en tant qu'employeur officiel de tout le personnel. Le Directeur sera chargé de la bonne organisation de l'Ecole et de sa gestion quotidienne. L'Ecole relèvera de la supervision de l'Inspectorat néerlandais de l'éducation. Le Conseil d'administration de l'Ecole – c'est-à-dire le(s) Directeur(s) exécutif(s) de la <i>Rijnlands Lyceum Foundation</i> – sera responsables en dernier ressort.</p> |   |



## EUROPAISCHE SCHULE RHEINMAIN, BAD VILBEL

|  |  |
|--|--|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES   | Banque centrale européenne   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES  | L'ouverture de l'école est prévue pour l'année scolaire 2012-2013.                     |
| SECTIONS LINGUISTIQUES   | EN - DE  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS   | 37   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS  | 41   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS  | Swals L1 : 0   |
| CYCLES AGREEES   | L'Ecole proposera, dans un premier temps, les niveaux Primaire et Secondaire (P1 à S5) |
| CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION (Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)   | Pas encore signée  |
| CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)  | Pas encore signée  |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT  | L'Ecole a été auditée pour la première fois du 19 au 23 novembre 2012.                 |
| DATE DU DERNIER AUDIT  | /  |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>Selon la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, l'ensemble du système scolaire allemand est placé sous le contrôle de l'État. Cette loi garantit le droit d'établissement des écoles privées et dispose qu'en tant qu'écoles se substituant aux écoles publiques, les écoles privées sont soumises à l'obtention d'un agrément délivré par l'État et sont régies par les lois locales.</p> <p>Par voie du Journal officiel<sup>1</sup>, le statut des Écoles européennes a été intégré dans le droit allemand à compter d'octobre 2004. En Allemagne, les Écoles européennes bénéficient donc d'un traitement égal à celui des écoles relevant du droit public.</p> |  |

<sup>1</sup> Journal officiel 1996 Section II Page 2559

## EUROPEAN SCHOOL COPENHAGEN

|  |   |
|--|---|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES   | European Environmental Agency (EEA) – European Parliament Information Office (EPIO) – European Representation Office in Denmark (ERO)   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES  | L'Ecole ouvrira en septembre 2013.  |
| SECTIONS LINGUISTIQUES   | DA –EN – DE - FR  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS   | /   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS  | /   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS  | /   |
| CYCLES AGREEES   | L'Ecole a l'intention d'ouvrir deux sections (EN et DA) en Maternelle en aout 2013.<br>L'Ecole prévoit d'ouvrir S6 en août 2024 et d'organiser sa première session de Baccalauréat européen en 2025/2026.<br><b>Aucun cycle n'est encore agréé.</b> |
| -CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)<br>-CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)   | L'Ecole n'est pas encore couverte par une Convention.   |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT  | Les autorités ont soumis un dossier de conformité qui sera présenté au Conseil supérieur de décembre 2012 pour approbation.   |
| DATE DU DERNIER AUDIT  | /   |
| <b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b><br><br>L'Ecole fera partie du Sankt Annæ Campus. Il aura le statut d'une école publique tout en proposant le Baccalauréat européen.<br>Il n'y aura pas d'élèves de cat. 2. |   |

## TALLINN EUROPEAN SCHOOLING

|   |   |
|---|---|
| AGENCES ET/OU INSTITUTIONS EUROPEENNES  | Agence des systèmes d'information de l'Union européenne   |
| NOMBRE TOTAL D'ELEVES   | <b>L'Ecole n'est pas encore ouverte.</b>  |
| SECTIONS LINGUISTIQUES  | EN – FR - ES  |
| NOMBRE D'ENSEIGNANTS  | /   |
| NOMBRE D'ELEVES SWALS   | /   |
| LANGUES MATERNELLES ENSEIGNEES AUX ELEVES SWALS   | /   |
| CYCLES AGREEES  | <b>Aucun cycle n'est encore agréé.</b><br>L'Ecole ouvrira en Septembre 2013 (niveaux M1 à S3)<br>2018 : Première année d'organisation du <i>Baccalauréat européen</i> |
| -CONVENTION D'AGREMENT ET DE COOPERATION -(Cycle Maternel, Primaire et Secondaire, années 1 à 5)<br>-CONVENTION ADDITIONNELLE (Cycle Secondaire Années 6-7 et Bac)  | L'Ecole n'est pas encore couverte par une Convention.   |
| ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT   | Les autorités ont soumis un dossier de conformité qui sera présenté au Conseil supérieur de décembre 2012 pour approbation.   |
| DATE DU DERNIER AUDIT   | /   |
| <p><b>CADRE JURIDIQUE DE L'ECOLE</b></p> <p>L'Ecole européenne de Tallinn (type II) sera établie en tant qu'école privée puisque, en vertu de la législation estonienne actuelle, c'est la seule manière de pouvoir imposer un minerval. L'école est la propriété de la Fondation d'Etat Innove, qui est une organisation sans but lucratif. La fondation Innove est entre autres responsable de la mise en œuvre de la politique pédagogique dans le domaine de l'enseignement général. La loi estonienne sur l'éducation (§ 16 de la Loi sur les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire supérieur) permet la mise en œuvre complète des programmes des Ecoles européennes.</p> <p>Les élèves de Catégorie I de l'Ecole européenne de Tallinn seront les enfants des fonctionnaires et des employés contractuels (dont la durée du contrat est d'un an au minimum) des institutions de l'UE. Tous les autres élèves seront considérés comme des élèves de Catégorie II.</p> |   |